

Madame,

Lors de son discours du 10 février 2022 à Belfort sur les orientations de la nouvelle politique énergétique de la France, le Président de la République a annoncé l'organisation d'une large concertation sur l'énergie au second semestre 2022. Cette nouvelle phase de concertation, qui fait suite à la concertation sur les grandes orientations de la politique climatique qui s'est tenue de novembre 2021 à février 2022, permettra notamment d'alimenter la planification écologique dont j'ai la charge, et en particulier les travaux relatifs au projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) et à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui doivent respectivement être adoptés en 2023 et 2024. Ce sera donc un moment important qui permettra à nos concitoyens de s'exprimer sur les grandes orientations de notre mix énergétique, dans l'horizon de la sortie programmée des énergies fossiles et de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

Afin de préparer cette séquence, le Gouvernement a confié à la Commission nationale du débat public (CNDP) une mission de conseil, en vue de définir le dispositif de concertation (thèmes mis en débat, modalités précises de concertation, gouvernance). Le rapport de la mission de conseil, publié fin avril 2022, préconise :

- d'axer la concertation sur trois grandes thématiques : la consommation d'énergie, la production d'électricité et d'énergie, et les enjeux transverses de financement, de planification et de territorialisation ;
- d'associer deux niveaux de participation du public, avec une approche « maxi-public » reposant sur une consultation en ligne, un « Tour de France des régions » et des réunions d'initiative locale, et la mobilisation d'un « mini-public » sous la forme d'un forum délibératif des jeunesses ;
- de mettre en place un comité de garants pour s'assurer du bon déroulement de la concertation.

Ces préconisations ont été reprises par le Gouvernement pour la préparation de la concertation « Notre avenir énergétique se décide maintenant » qui sera lancée dans les prochaines semaines, et qui se terminera en janvier 2023 avec la tenue du « forum des jeunesses ». Elle sera conduite par la ministre de la transition énergétique, Madame Agnès Pannier-Runacher, avec l'appui du ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement, Monsieur Olivier Véran.

Madame Isabelle JARRY  
Garante de la Commission nationale du débat public  
244, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Conformément aux recommandations de la CNDP, je souhaite donc qu'un comité de garants assure la qualité et la sincérité de la démarche dès son lancement. Cette instance, dont vous serez l'un des quatre membres avec M. Floran AUGAGNEUR, Mme Ilaria CASILLO et M. Thierry LATASTE, suivra toutes les étapes de la préparation et du déroulement de la concertation.

Le comité des garants aura plus particulièrement la responsabilité d'assurer les missions suivantes :

- évaluer la conformité des modalités de mise en œuvre de la concertation aux préconisations de la mission de conseil de la CNDP et, le cas échéant, se prononcer sur les modifications qui pourraient être apportées ;
- assister, en tant que de besoin, aux réunions du comité de pilotage de la concertation mis en place par le gouvernement ;
- participer à la transparence de la concertation, en formulant lorsqu'il l'estime nécessaire des avis et préconisations sur la mise en œuvre de la concertation (information du public, modalités de participation du public, déroulé de la concertation, restitution, reddition des comptes, etc.) ;
- contrôler le respect de la transparence de la démarche, en particulier le recrutement du panel des citoyens qui composeront le « forum des jeunes » ;
- assister aux réunions organisées lors du « Tour de France des régions » et au « forum des jeunes » ;
- exploiter et analyser le corpus de données issu des différentes modalités du dispositif pour une première restitution pour le « forum des jeunes » (rapport d'étape), puis établir un rapport final de restitution de la concertation.

L'ensemble de vos avis et préconisations, ainsi que votre rapport d'étape et votre rapport final, seront rendus publics et mis en ligne sur le site de la concertation. Ils pourront également alimenter les travaux du Conseil national de la refondation Climat et biodiversité lancé par le Président de la République. Pour vous permettre d'effectuer votre mission, vous aurez accès à l'ensemble des données issues des différentes modalités de concertation.

Votre rapport final sera suivi d'un rapport de réponse qui indiquera les orientations retenues pour projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat, qui sera émis par le Gouvernement avant l'examen du texte et qui fera l'objet d'une présentation devant le Parlement. Conformément aux principes de la CNDP, vous assurerez votre mission en toute indépendance et vous devrez être accessibles à toute personne qui souhaitera vous contacter sur tout sujet en lien avec la concertation.

Je vous remercie par avance pour votre engagement dans cette mission.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus sincères.



Elisabeth BORNE